

CATALOGUE FORMATIONS



1^{er} semestre
2023



4 avenue du
Chalutier-sans-Pitié
22190 PLERIN



02 96 79 20 20



www.cerfrance22.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

CERFRANCE CÔTES D'ARMOR est une entreprise associative de conseil et de services pluridisciplinaires, d'expertise comptable et sociale, inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bretagne et membre du réseau national Cerfrance.



21
agences de proximité



530
collaborateurs



+ de 65 ans
d'expérience



10 000
clients



Cerfrance Côtes d'Armor est certifié :

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation



143
adhérents formés
depuis 2019 et
99% de satisfaction

CERFRANCE CÔTES D'ARMOR

4 avenue du Chalutier-sans-Pitié
2190 PLERIN

02 96 79 20 20

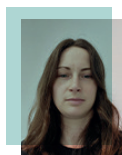
www.cerfrance22.fr

TVA | FR78348155623
Siret | 348 155 623 00013
APE | 6920
N° activité | 53220888922

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Cédric GAUTHIER
cgauthier@22.cerfrance.fr



Pauline COURTEY
Conseillère
environnement



Mireille LE CUDENNEC
Technicienne
DUERP



Claude ROUXEL
Conseiller énergie
Réfèrent Photovoltaïque



Chloé THORON
Juriste en droit
social



François PILET
Juriste en droit
social



Alain LE MAUX
Juriste marché
agricole



Katell LE BOUR
Community Manager

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap (déficients moteur).

SOMMAIRE

QUI SOMMES NOUS ? 02

EMPLOYEURS | RESSOURCES HUMAINES

Savoir créer son DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) 04

La convention collective ETA (Entreprise de Travaux Agricoles) 05

La convention collective production agricole et CUMA 06

La convention collective des Hôtels, Cafés, Restaurants 07

La convention collective Bâtiment 08

L'optimisation sociale et fiscale de l'entreprise 09

Optimiser son management pour plus d'efficacité en entreprise 10

ENVIRONNEMENT | ÉNERGIE

Porter un projet photovoltaïque sur son entreprise 11

Êtes-vous éligible à la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) ? 12

JURIDIQUE | FISCALITÉ | PATRIMOINE

Anticiper la transmission de son exploitation 13

WEB | SOLUTIONS DIGITALES

Renforcer votre visibilité en intégrant les réseaux sociaux dans votre stratégie de communication 14

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

15

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & RÈGLEMENT INTÉRIEUR 16

AGENCES DE FORMATION ET PLANS D'ACCÈS 17

SAVOIR CRÉER SON DUERP

(Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)


 **Vendredi 10 février 2023**
Plérin Siège, salle Le Légué


 **Judi 16 mars 2023**
Agence de Lannion, salle Trestraou

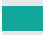
 **9h > 12h30 et 13h30 > 17h**
(soit 7 heures de formation)


INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

 **Exploitants Agricoles** avec au moins un salarié ou un projet d'embauche et ne disposant pas de DUERP

 Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

 Nombre de places : 8

 Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Connaître vos obligations de chef d'entreprise en matière de santé et de sécurité des travailleurs
- Savoir réaliser votre Document Unique
- Apprendre à formaliser votre fiche collective de prévention de la pénibilité

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 9H > 12H30 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- **Introduction à la prévention des risques professionnels :**
 - les grands principes généraux et ses sources législatives (60 min)
 - les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité des travailleurs (75 min)
 - le principe de "faute inexcusable" (60 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H30 > 13H30

APRÈS-MIDI | 13H30 > 17H

- **Émargement** (10 min)
- **Méthodologie de réalisation de vos documents obligatoires :**
 - votre document Unique (60 min)
 - votre plan d'actions et son suivi (60 min)
 - votre fiche de prévention de la pénibilité (50 min)
- **Fin de session :** quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)

INTERVENANT :



**Mireille
LE CUDENNEC**
Technicienne DUERP
Cerfrance Côtes d'Armor

TARIF & RÈGLEMENT

350 € TTC (après déduction Vivéa et repas inclus)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Mises en situation
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

LA CONVENTION COLLECTIVE ETA

(Entreprises de Travaux Agricoles)

 **Mercredi 22 mars 2023**


 **Pôle Conseil Social**
Plérin les Rosaires, salle de réunion

 **8h45 > 12h15 et 13h45 > 17h15**
(soit 7 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Exploitants agricoles, gérant d'une ETA avec au moins un salarié ou un projet d'embauche

 Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Découvrir les principaux points de la convention collective
- Connaître les accords nationaux applicables à mon activité

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 8H45 > 12H15 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - La durée du travail (temps plein, temps partiel, aménagement du temps de travail) (90 min)
 - Les congés et les jours fériés (45 min)
 - Les autres absences (maladie, AT/MP, évènements familiaux, congés sans soldes...) (60 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H15 > 13H45

APRÈS-MIDI | 13H45 > 17H15

- **Émargement** (10 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - Les emplois et la classification (60 min)
 - La rémunération (60 min)
 - Les indemnités repas et les indemnités de déplacement (50 min)
- **Fin de session :** quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)

INTERVENANTS :



Chloé THORON & François PILET
Juristes en droit social
Cerfrance Côtes d'Armor

TARIF & RÈGLEMENT

280 € TTC (après déduction Vivéa et repas inclus)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation
- Quiz en salle



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

LA CONVENTION COLLECTIVE PRODUCTION AGRICOLE & CUMA


 **Lundi 20 mars 2023**
Pôle Conseil Social, Plérin Les Rosaires



 **Jeudi 15 juin 2023**
Pôle Conseil Social, Plérin Les Rosaires


 **8h45 > 12h15 et 13h45 > 17h15**
(soit 7 heures de formation)


INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

 **Exploitants agricoles**, avec au moins un salarié ou un projet d'embauche

  Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

 Nombre de places : 12

 Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Découvrir les principaux points de la convention collective
- Connaître les accords nationaux applicables à mon activité

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 8H45 > 12H15 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - La durée du travail (temps plein, temps partiel, aménagement du temps de travail) (90 min)
 - Les congés et les jours fériés (45 min)
 - Les autres absences (maladie, AT/MP, évènements familiaux, congés sans soldes...) (60 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H15 > 13H45

APRÈS-MIDI | 13H45 > 17H15

- **Émargement** (10 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - Les emplois et la classification (60 min)
 - La rémunération (60 min)
 - Les indemnités repas et les indemnités de déplacement (50 min)
- **Fin de session :** quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)

INTERVENANTS :



**Chloé THORON &
François PILET**
*Juristes en droit social
Cerfrance Côtes d'Armor*

TARIF & RÈGLEMENT

280 € TTC (après déduction Vivéa et repas inclus)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation
- Quiz en salle



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

LA CONVENTION COLLECTIVE HÔTELS, CAFÉS, RESTAURANTS

PUBLIC ET PRÉREQUIS


 **Lundi 22 mai 2023**

 **Pôle Conseil Social**
Plérin les Rosaires, salle de réunion

 **8h45 > 12h15 et 13h45 > 17h15**
(soit 7 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

Hôtel, Café, Restaurant, avec au moins un salarié ou un projet d'embauche

 Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Découvrir les principaux points de la convention collective
- Connaître les accords nationaux applicables à mon activité

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 8H45 > 12H15 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - La durée du travail (temps plein, temps partiel, aménagement du temps de travail) (90 min)
 - Les congés et les jours fériés (45 min)
 - Les autres absences (maladie, AT/MP, évènements familiaux, congés sans soldes...) (60 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H15 > 13H45

APRÈS-MIDI | 13H45 > 17H15

- **Émargement** (10 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - Les emplois et la classification (60 min)
 - La rémunération (60 min)
 - Les indemnités repas et les indemnités de déplacement (50 min)
- **Fin de session :** quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)

INTERVENANTS :



**Chloé THORON &
François PILET**

*Juristes en droit social
Cerfrance Côtes d'Armor*

TARIF & RÈGLEMENT

420 € TTC (repas inclus)
» Pensez à la prise en charge par votre fonds de formation

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation
- Quiz en salle



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

LA CONVENTION COLLECTIVE BÂTIMENT

(Ouvriers, ETAM, Cadres)

 **Mardi 6 juin 2023**


 **Pôle Conseil Social**
Plérin les Rosaires, salle de réunion

 **8h45 > 12h15 et 13h45 > 17h15**
(soit 7 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Artisans du Bâtiment, avec au moins un salarié ou un projet d'embauche

 Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Découvrir les principaux points de la convention collective
- Connaître les accords nationaux applicables à mon activité

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 8H45 > 12H15 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - La durée du travail (temps plein, temps partiel, aménagement du temps de travail) (90 min)
 - Les congés et les jours fériés (45 min)
 - Les autres absences (maladie, AT/MP, évènements familiaux, congés sans soldes...) (60 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H15 > 13H45

APRÈS-MIDI | 13H45 > 17H15

- **Émargement** (10 min)
- **Présentation des différentes thématiques de la convention :**
 - Les emplois et la classification (60 min)
 - La rémunération (60 min)
 - Les indemnités repas et les indemnités de déplacement (50 min)
- **Fin de session :** quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)

INTERVENANTS :



Chloé THORON & François PILET

*Juristes en droit social
Cerfrance Côtes d'Armor*

TARIF & RÈGLEMENT

420 € TTC (repas inclus)
> Pensez à la prise en charge par votre fonds de formation

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation
- Quiz en salle



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

L'OPTIMISATION SOCIALE ET FISCALE DE L'ENTREPRISE

 **Jeudi 30 mars 2023**


 **Pôle Conseil Social**
Plérin les Rosaires, salle de réunion

 **8h45 > 12h15 et 13h45 > 17h15**
(soit 7 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Exploitants agricoles, Artisans, Commerçants, Prestataires de services, avec au moins un salarié ou un projet d'embauche

 Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Découvrir les leviers d'optimisation sociale et fiscale que je peux mettre en place au sein de mon entreprise pour limiter les charges et défiscaliser tout en fidélisant ou récompensant mes salariés.

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 8H45 > 12H15 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- **Présentation des différentes thématiques :**
 - Intéressement / Participation (45 min)
 - Plans d'épargne salariale (PEE) / Plans d'épargne retraite (PER) (120 min)
 - Primes diverses (30 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H15 > 13H45

APRÈS-MIDI | 13H45 > 17H15

- **Émargement** (10 min)
- **Présentation des différentes thématiques :**
 - Chèques cadeaux / Chèques vacances / Titres-restaurant (60 min)
 - Prime transports / Forfait mobilité / Indemnités kilométrique / Prise en charge abonnement transports en commun (110 min)
- **Fin de session :** quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)

INTERVENANTS :



Chloé THORON & François PILET

*Juristes en droit social
Cerfrance Côtes d'Armor*

TARIF & RÈGLEMENT

AGRI : 280 € TTC (après déduction Vivéa et repas inclus)

ACS : 420 € TTC (repas inclus)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issue de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation
- Quiz en salle



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

OPTIMISER SON MANAGEMENT POUR PLUS D'EFFICACITE EN ENTREPRISE

Formation sur 2 jours non consécutifs

 **Judi 13 avril & vendredi 13 octobre 2023**


 **Plérin**

 **9h > 12h30 et 13h30 > 17h00**
(2 fois 7 heures, soit 14 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Exploitants agricoles, Artisans, Commerçants, Prestataires de services, avec au moins un salarié ou un projet d'embauche

 Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 10

Préquis : Être employeur, manager ou responsable d'équipe

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Manager selon les « profils » de ses salariés
- Acquérir les outils du management
- Savoir motiver ses salariés



JOUR 1

MATIN | 9H > 12H30

- Accueil des stagiaires et émargement (15 min)
- Mieux se connaître et identifier l'impact de ses comportements sur celui des autres (75 min)
- Développer son potentiel relationnel et améliorer sa communication pour mieux encadrer (120 min)

PAUSE DÉJEUNER | 12H30 > 13H30

APRÈS-MIDI | 13H30 > 17H00

- Emargement (10 min)
- Adapter son style de communication à son interlocuteur et à la situation (200 min)

JOUR 2

MATIN | 9H > 12H30

- Accueil des stagiaires et émargement (15 min)
- Bien comprendre les enjeux du management et améliorer son management d'équipe (120 min)
- Les leviers de la motivation collective et individuelle (75 min)

PAUSE DÉJEUNER | 12H30 > 13H30

APRÈS-MIDI | 13H30 > 17H00

- Emargement (10 min)
- Acquérir les outils de management (entretien recrutement, intégration collaborateur, entretien annuel et professionnel) (160 min)
- Fin de session : formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)



INTERVENANTS :

Audrey MADELAINÉ & François PILET

*Juristes en droit social
Cerfrance Côtes d'Armor*

TARIF & RÈGLEMENT

AGRI : 700 € TTC (2 jours - après déduction Vivéa et repas inclus)
ACS : 980 € TTC (2 jours - repas inclus)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation à l'issue des 2 journées
- Ateliers pratiques



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

PORTER UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR SON ENTREPRISE



Mardi 28 février 2023

Agence de Guingamp, salle de réunion



Mercredi 08 mars 2023

Agence de Lamballe, salle de réunion



Mercredi 05 juillet 2023

Pôle Conseil Social à Plérin, salle de réunion



9h > 12h30 et 13h30 > 17h

(soit 7 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Exploitants agricoles, Artisans, Commerçants, Prestataires de services



Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Connaître le contexte du marché de l'électricité
- Comprendre les différentes stratégies photovoltaïques
- Savoir calculer et analyser la rentabilité d'un projet photovoltaïque

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 9H > 12H30 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- Présentation du contexte du marché de l'électricité (45 min)
- Principe d'une centrale photovoltaïque : fonctionnement, rendement,... (30 min)
- Les différentes solutions de valorisation : vente totale, vente de surplus, autoconsommation (75 min)
- Le contexte réglementaire : arrêté tarifaire, schéma d'autoconsommation individuel ou collectif, ... (45 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H30 > 13H30

APRÈS-MIDI | 13H30 > 17H30

- **Émargement** (10 min)
- La méthodologie d'approche d'un projet en vente totale/autoconsommation (45 min)
- Les points de vigilance techniques pour porter un projet photovoltaïque (35 min)
- Apprécier le chiffre d'affaires et les charges d'un projet photovoltaïque (45 min)
- Estimer la rentabilité d'un projet (45 min)

- **Fin de session** : quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)



INTERVENANT :

Claude ROUXEL
Conseiller énergie
Cerfrance Côtes d'Armor

TARIF & RÈGLEMENT

AGRI : 100 € TTC (après déduction
Vivéa et repas inclus)
ACS : 240 € TTC (repas inclus)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issue de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation

ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE À LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE) ?



Mardi 28 février 2023

Agence de Lamballe, salle de réunion



Vendredi 03 mars 2023

Agence de Guingamp, salle de réunion



9h > 12h30 et 13h30 > 17h

(soit 7 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

**Exploitants agricoles
(hors métiers de la mer)**



Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Appropriation du cahier des charges de la certification environnementale
- Calcul des indicateurs HVE
- Identification des points à améliorer

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

MATIN | 9H > 12H30 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- Présentation des exigences de la certification environnementale niveau 1 et 2 (120 min)
- Présentation de la méthode de réalisation d'un autodiagnostic (75 min)



PAUSE DÉJEUNER | 12H30 > 13H30

APRÈS-MIDI | 13H30 > 17H30

- **Émargement** (10 min)
- Présentation des exigences du niveau 3 correspondant à la certification Haute Valeur Environnementale (60 min)
- Calcul des indicateurs et autopositionnement (60 min)
- Identification des pistes d'amélioration (50 min)
- **Fin de session** : quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)



INTERVENANT :

**Pauline COURTEY &
Fabien STEPHAN**

*Conseillers environnement
Cerfrance Côtes d'Armor*

TARIF & RÈGLEMENT

100 € TTC (après déduction Vivéa et repas inclus)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation
- Utilisation d'un outil d'autopositionnement de calcul des indicateurs



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

ANTICIPER LA TRANSMISSION DE SON EXPLOITATION



Mardi 21 mars 2023

- > Plérin Eleusis, salle Bréhat
- > 9h > 12h30 (soit 3,5 heures de formation)



Mardi 21 mars 2023

- > Plérin Eleusis, salle Bréhat
- > 13h30 > 17h (soit 3,5 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Exploitants agricoles, entre 55 et 57 ans



Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Connaître les étapes clés de la transmission de son exploitation
- Comprendre les questions économiques, juridiques, fiscales et sociales de la transmission de son exploitation

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

APRÈS-MIDI | 13H45 - 17H15 :

- Accueil des stagiaires et émargement (15 min)
- Comprendre les réseaux
- Fin de session : quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)



FORMATION DE L'APRÈS-MIDI | 13H30 - 17H:

- Accueil des stagiaires et émargement (15 min)
- Définir sa stratégie de transmission (45 min)
- Anticiper les questions économiques et juridiques (30 min)
- Maîtriser les conséquences fiscales et sociales de la transmission (45 min)
- Bien finaliser sa transmission (45 min)
- Fin de session : quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)



INTERVENANT :

Alain LE MAUX

Juriste d'entreprise
Cerfrance Côtes d'Armor

TARIF & RÈGLEMENT

50 € TTC (la demi-journée)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issu de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

RENFORCER VOTRE VISIBILITÉ EN INTÉGRANT LES RÉSEAUX SOCIAUX DANS VOTRE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

 **Lundi 27 mars 2023**


 **Agence de Plérin Infinity**
Salle de réunion

 **13h45 > 17h15**
(soit 3.5 heures de formation)

INSCRIPTION EN LIGNE

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Commerçants, Artisans et Exploitants agricoles travaillant circuits courts

 Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Nombre de places : 12

Prérequis : Aucun



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



- Découvrir les opportunités offertes par la communication digitale
- Comprendre comment intégrer efficacement les réseaux sociaux dans sa stratégie de communication

PROGRAMME DÉTAILLÉ, CONTENU (Progression pédagogique)

FORMATION APRÈS-MIDI | 13H45 - 17H15 :

- **Accueil des stagiaires et émargement** (15 min)
- **Comprendre les réseaux sociaux :**
 - Le web 2.0 : un changement de communication (20 min)
 - Pourquoi communiquer sur les réseaux sociaux ? Les enjeux pour l'entreprise ? (30 min)
- **Lancer sa/ses communauté(s) :**
 - Panorama des réseaux sociaux (30 min)
 - Développement de son référence local avec Google MyBusiness (30 min)
 - Focus sur plusieurs réseaux sociaux : Facebook et Instagram (Publics visés, contenus, bonnes pratiques, exemples) (55 min)
- **Fin de session :** quiz, formulaire d'évaluation participant, tour de table (30 min)



INTERVENANT :



Katell LE BOUR
Community Manager
Cerfrance Côtes d'Armor

TARIF & RÈGLEMENT

50 € TTC (la demi-journée)

Règlement :

- Chèque à l'ordre de l'AGC CÔTES D'ARMOR (à remettre au plus tard le jour de la formation)
- Prélèvement automatique à l'issue de la formation

ORGANISATION

Modalités, moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Projection du support de formation
- Mise à disposition du support de formation



Dispositifs de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille de présence
- Formulaire d'évaluation de la formation (QCM)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription aux formations se fait uniquement par le formulaire d'inscription en ligne accessible ci-dessous ou directement auprès de votre interlocuteur Cerfrance habituel. Si vous avez des questions, contactez-nous au 02 96 79 20 20.



CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER
AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION



Les formations proposées s'adressent aussi bien à vous, chef d'entreprise, qu'à votre conjoint, vos associés et vos salariés.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

CRÉDIT D'IMPÔT

1

Les chefs d'entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 11.27 € par heure de formation payante (selon le SMIC horaire brut en vigueur), plafonné à 40 heures par an, par entreprise individuelle et société autre que Gaec. Les associés concernés bénéficient du crédit d'impôt à proportion de leurs droits dans le capital social.

Exemple :

Vous suivez une formation d'une journée (7 heures), vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à : $11.27 \text{ €} \times 7 \text{ heures} = 78.89 \text{ €}$.

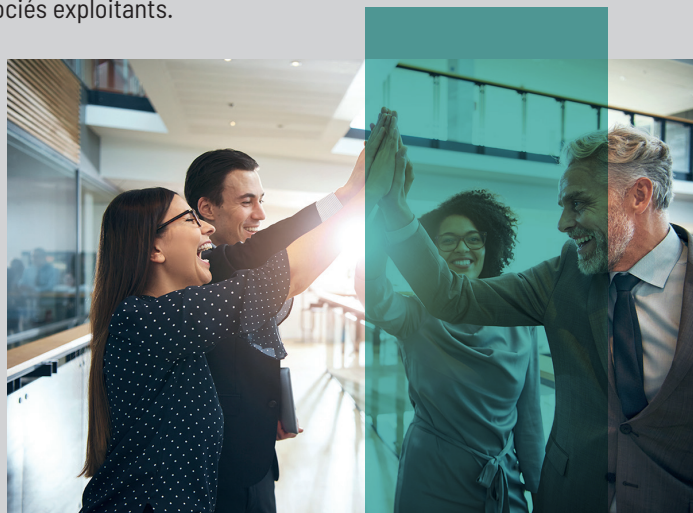
Pour les Gaec, le plafond de 40 heures est multiplié par le nombre d'associés exploitants.

FONDS DE FORMATION

2

Les formations d'au moins 7 heures peuvent bénéficier d'une prise en charge (en partie ou en totalité) par votre organisme de collecte de fonds de formation.

Pensez à vous renseigner sur les modalités de prise en charge !



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet et champ d'application :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'AGC Côtes d'Armor et son adhérent. Toute commande de formation, présente dans ce catalogue, implique l'acceptation sans réserve par l'adhérent et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

Tarifification et inscription :

Tous nos prix sont indiqués dans le présent catalogue.

Les inscriptions sont enregistrées à réception du bulletin d'inscription (sous format papier ou numérique). Le règlement (pour les formations payantes) est à réaliser par prélèvement à l'issue de la formation, ou par chèque au plus tard le jour de la formation.

Annulation – report :

En cas d'annulation :

En cas d'annulation d'une formation par l'AGC Côtes d'Armor (nombre insuffisant de participants, indisponibilité d'un formateur...), l'adhérent ne sera redevable d'aucune somme à l'AGC Côtes d'Armor et son chèque de règlement lui sera restitué. Aucune indemnité ne pourra être exigée par l'adhérent.

En cas de report :

La formation pourra être reportée, à une autre date et/ou dans un autre lieu, d'un accord tacite entre les adhérents inscrits et l'AGC Côtes d'Armor.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L 6352-3 À L 6352-5 ET R 6352-1 DU CODE DU TRAVAIL



Article 1 : Objet

Le présent règlement s'applique aux stagiaires participant aux formations courtes organisées par l'AGC Côtes d'Armor.

Dans le cas où les formations sont dispensées dans des locaux autres que ceux de l'AGC Côtes d'Armor, ce sont les dispositions réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité de ces lieux qui prévalent.

Le présent règlement s'applique pendant toute la durée de la formation.

Article 2 : Horaires

Les stagiaires sont tenus de se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme, sauf accord préalable avec le responsable de stage. En fonction d'intérêts pédagogiques ou d'organisation, les horaires indiqués sur le programme peuvent être modifiés après accord entre les stagiaires et le responsable de stage.

Article 3 : Accès aux salles

Les stagiaires peuvent accéder aux salles de formation à l'horaire indiqué sur le programme qui leur a été remis préalablement ou éventuellement un quart d'heure avant si la salle concernée est disponible.

Article 4 : Discipline générale

Les stagiaires sont tenus de signer une feuille de présence pour chaque demi-journée.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée par le Code de la propriété intellectuelle. Elle ne peut être utilisée par le stagiaire qu'à titre personnel ou dans le cadre de son entreprise.

L'AGC Côtes d'Armor décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation. Les stagiaires ont l'obligation d'avertir le responsable de stage de tout incident survenu dans les locaux.

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pendant la formation et de l'utiliser uniquement pour les besoins de la formation.

Article 5 : Hygiène et sécurité

Il est interdit de fumer dans les salles de formation.

En cas d'incendie ou d'alerte signalée par la sirène, les stagiaires sont tenus de se conformer aux instructions du responsable de stage ou de toute autre personne autorisée.

Il est interdit de prendre ses repas dans les salles de formation, sauf autorisation spécifique par le responsable de stage.

Article 6 : Sanctions

En cas de comportement inapproprié (agression verbale, perturbation du bon déroulement de la formation), le responsable de stage est autorisé à demander au stagiaire fautif de quitter la salle. Il en informe le Directeur de l'AGC Côtes d'Armor ou par délégation le responsable du service formation qui pourra statuer sur le caractère temporaire ou définitif de cette exclusion.

Article 7 : Assurance et responsabilité

Pendant la formation, les stagiaires sont couverts par l'assurance de l'AGC Côtes d'Armor. Celle-ci garantit les conséquences financières de la responsabilité civile pour les dommages corporels et/ou matériels causés à autrui, résultant d'accidents survenant lors des sessions de formation professionnelle.

Tout comportement délibérément dommageable aux personnes, aux locaux et au matériel de la part d'un stagiaire engage la responsabilité civile de ce dernier.

Fait à Plérin, le 27/01/2023

Le Directeur
Stéphane LAMBERT



AGENCES DE FORMATION

PLANS D'ACCÈS

GUINGAMP

Parc d'activités de Runanzit
22970 PLOUMAGOAR



LAMBALLE

8 rue du Ventoué
22400 LAMBALLE



LANNION

8 rue Joseph Libois
2300 LANNION



PLÉRIN ELEUSIS

1 Rue Pierre et Marie Curie
22190 PLERIN



PLÉRIN INFINITY

9 bis rue Hélène Boucher
22190 PLERIN



PLÉRIN SIÈGE

4 av. du Chalutier-Sans-Pitié
22190 PLERIN



PÔLE CONSEIL SOCIAL

2 rue Robert Schuman
22190 PLERIN



À TRÈS VITE DANS NOS FORMATIONS



CONTACTEZ-NOUS



4 avenue du
Chalutier-sans-Pitié
22190 PLERIN



02 96 79 20 20



www.cerfrance22.fr